

Le programme d'assurance retraite*

Une stratégie visant à bonifier les revenus de retraite.

Par Jean Turcotte**

Plusieurs stratégies permettent d'augmenter les revenus de retraite d'un particulier. Dans cette optique, le programme d'assurance retraite, ou «PAR», est particulièrement adapté pour bonifier les revenus de retraite d'une personne ou d'un actionnaire d'une société privée.

Le concept du PAR consiste à mettre en place une police d'assurance vie exonérée qui sert de véhicule d'accumulation pour une période allant généralement de 15 à 30 ans. Cette stratégie est basée sur l'application de l'article 12.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ainsi, lorsque la personne assurée atteint 65 ou 70 ans, elle remet en garantie la police, qui contient un fonds accumulé important auprès d'une institution financière. Cette dernière offre alors une marge de crédit grâce à laquelle le contractant a accès à un capital qui s'accumule avec le temps sous forme d'emprunt.

Au décès de l'assuré, le capital emprunté sera remboursé à même le bénéfice d'assurance vie encaissé par la succession ou par le prêteur. Le tableau ci-dessous illustre bien l'évolution du prêt ainsi que le fonds accumulé de la police et le bénéfice-décès jusqu'à l'âge de 85 ans.

Il faut noter que plusieurs compagnies d'assurance ont des lettres d'entente avec des institutions financières qui décrivent les conditions d'acceptation du prêt désiré. Ainsi, comme il s'agit d'un engagement à long terme, les institutions financières se donnent la possibilité de modifier leurs conditions de crédit.

Le taux d'emprunt se situe généralement entre 1 et 2 % au dessus du taux préférentiel. Il est important de préciser que les modalités de crédit peuvent être modifiées dans le temps, de sorte que l'écart entre les taux crédités au fonds d'accumulation et ceux appliqués au prêt n'est aucunement garanti.

Il s'avère donc essentiel de faire des analyses de sensibilité qui tiennent compte de différents taux et de différents écarts entre les taux.

Une attention particulière au taux utilisé

Le PAR est un programme à long terme; il faut donc porter une attention particulière aux différents taux d'intérêt utilisés à des fins d'illustration. Bref, contrairement aux préoccupations actuelles en matière de mise en marché, ce ne sont pas les taux à court terme qui sont significatifs, mais davantage ceux qui seront offerts dans 10, 20, 30 ans d'ici car lorsque

d'importantes sommes d'argent auront été accumulées, une variation de 1 ou 2 % sera considérable.

L'exemple utilisé dans ce texte suppose que les intérêts sur l'emprunt ne sont pas déductibles, car on tient pour acquis que les fonds seront utilisés pour soutenir le niveau de vie de l'acquéreur. Dans son application, ce concept fonctionne de façon relativement similaire à celui de l'hypothèque inversée. Finalement, il faut s'assurer que le prêt est fait de façon satisfaisante pour permettre l'accumulation des intérêts dans le temps et le remboursement seulement au moment du décès.

Il est intéressant de noter que le propriétaire du contrat d'assurance pourra aussi être une société dont le rentier éventuel est l'actionnaire principal. La société serait alors l'entité qui verserait les fonds à l'intérieur de la police d'assurance, mais ce serait l'actionnaire principal qui contracterait personnellement l'emprunt, qui serait garanti par l'actif détenu par la société, soit la police d'assurance vie. Cette stratégie doit toutefois être structurée avec minutie, de façon à éviter les écueils fiscaux, notamment ceux relatifs aux avantages conférés à l'actionnaire.

Bref, si toutes les conditions sont réunies et si une analyse exhaustive des besoins du client a été faite, la mise en place du PAR peut s'avérer une excellente façon de bonifier les prestations de retraite d'un particulier.

* Article publié en février 2006 par Finance et investissement, le journal des professionnels du placement. www.finance-investissement.com

** Jean Turcotte : Avocat, Pl.fin . Directeur développement des affaires Services financiers SFL. Jean.turcotte@sfl.qc.ca

Tableau - Évolution des fonds accumulés et du bénéfice-décès

An	Âge	Taux d'intérêt Après impôt	Masse monétaire	Épargne		Emprunt		Police d'assurance vie			
				Retrait	Liquidité banque	Emprunt	Solde de l'emprunt	Liquidité	Capital décès	Capital décès net	Ratio emprunt sur liquidité
1	47	3,00%	37 460 \$	0 \$	38 584 \$	0\$	0\$	14 029\$	1 029 674\$	1 029 674\$	0%
2	48	3,00%	37 460 \$	0 \$	78 325 \$	0\$	0\$	29 542\$	1 060 832\$	1 060 832\$	0%
3	49	3,00%	37 460 \$	0 \$	119 259\$	0\$	0\$	62 257\$	1 093 547\$	1 093 547\$	0%
4	50	3,00%	37 460 \$	0 \$	161 420\$	0\$	0\$	96 608\$	1 127 898\$	1 127 898\$	0%
5	51	3,00%	37 460 \$	0 \$	204 847\$	0\$	0\$	144 751\$	1 165 611\$	1 165 611\$	0%
6	52	3,00%	37 460 \$	0 \$	249 576\$	0\$	0\$	186 820\$	1 205 594\$	1 205 594\$	0%
7	53	3,00%	37 460 \$	0 \$	295 647\$	0\$	0\$	231 297\$	1 247 985\$	1 247 985\$	0%
8	54	3,00%	37 460 \$	0 \$	343 100\$	0\$	0\$	292 930\$	1 292 930\$	1 292 930\$	0%
9	55	3,00%	37 460 \$	0 \$	391 977\$	0\$	0\$	340 332\$	1 393 969\$	1 393 969\$	0%
10	56	3,00%	0 \$	0 \$	442 320\$	0\$	0\$	390 601\$	1 437 474\$	1 437 474\$	0%
11	57	3,00%	0 \$	0 \$	455 590\$	0\$	0\$	404 997\$	1 443 872\$	1 443 872\$	0%
12	58	3,00%	0 \$	0 \$	469 257\$	0\$	0\$	420 476\$	1 420 476\$	1 420 476\$	0%
13	59	3,00%	0 \$	0 \$	483 335\$	0\$	0\$	436 888\$	1 436 888\$	1 436 888\$	0%
14	60	3,00%	0 \$	0 \$	497 835\$	0\$	0\$	454 288\$	1 454 288\$	1 454 288\$	0%
15	61	3,00%	0 \$	0 \$	512 770\$	0\$	0\$	472 735\$	1 472 735\$	1 472 735\$	0%
16	62	3,00%	0 \$	0 \$	528 153\$	0\$	0\$	492 294\$	1 492 294\$	1 492 294\$	0%
17	63	3,00%	0 \$	0 \$	543 998\$	0\$	0\$	513 031\$	1 513 031\$	1 513 031\$	0%
18	64	3,00%	0 \$	0 \$	560 318\$	0\$	0\$	535 017\$	1 535 017\$	1 535 017\$	0%
19	65	3,00%	0 \$	32 259 \$	543 901\$	32 259\$	34 517\$	558 327\$	1 558 327\$	1 523 809\$	6%
20	66	3,00%	0 \$	32 259 \$	526 991\$	32 259\$	71 450\$	587 293\$	1 587 293\$	1 515 842\$	12%
21	67	3,00%	0 \$	32 259 \$	509 574\$	32 259\$	110 969\$	618 225\$	1 618 225\$	1 507 256\$	18%
22	68	3,00%	0 \$	32 259 \$	491 634\$	32 259\$	153 254\$	651 258\$	1 651 258\$	1498 004\$	24%
23	69	3,00%	0 \$	32 259 \$	473 156\$	32 259\$	198 499\$	686 534\$	1 686 534\$	1 488 035\$	29%
24	70	3,00%	0 \$	32 259 \$	454 124\$	32 259\$	246 911\$	724 205\$	1 724 205\$	1 477 294\$	34%
25	71	3,00%	0 \$	32 259 \$	434 521\$	32 259\$	298 712\$	764 434\$	1 764 434\$	1 465 722\$	39%
26	72	3,00%	0 \$	32 259 \$	414 330\$	32 259\$	354 139\$	807 395\$	1 807 395\$	1 453 256\$	44%
27	73	3,00%	0 \$	32 259 \$	393 533\$	32 259\$	413 446\$	853 272\$	1 853 272\$	1 439 826\$	48%
28	74	3,00%	0 \$	32 259 \$	372 113\$	32 259\$	476 904\$	902 264\$	1 902 264\$	1 425 360\$	53%
29	75	3,00%	0 \$	32 259 \$	350 049\$	32 259\$	544 805\$	949 989\$	1 949 989\$	1 405 184\$	57%
30	76	3,00%	0 \$	32 259 \$	327 324\$	32 259\$	617 458\$	1 000 710\$	2 000 710\$	1 383 252\$	62%
31	77	3,00%	0 \$	32 259 \$	303 917\$	32 259\$	695 197\$	1 054 616\$	2 054 616\$	1 359 418\$	66%
32	78	3,00%	0 \$	32 259 \$	279 808\$	32 259\$	778 378\$	1 111 906\$	2 111 906\$	1 333 528\$	70%
33	79	3,00%	0 \$	32 259 \$	254 975\$	32 259\$	867 382\$	1 172 793\$	2 172 793\$	1 305 411\$	74%
34	80	3,00%	0 \$		262 624\$	0\$	928 098\$	1 237 503\$	2 237 503\$	1 309 404\$	75%
35	81	3,00%	0 \$		270 503\$	0\$	993 065\$	1 306 275\$	2 306 275\$	1 313 210\$	76%
36	82	3,00%	0 \$		278 618\$	0\$	1 062 580\$	1 379 366\$	2 379 366\$	1 316 786\$	77%
37	83	3,00%	0 \$		288 977\$	0\$	1 136 960\$	1 457 045\$	2 457 045\$	1 320 084\$	78%
38	84	3,00%	0 \$		295 585\$	0\$	1 216 548\$	1 539 601\$	2 539 601\$	1 323 053\$	79%
39	85	3,00%	0 \$		304 453\$	0\$	1 301 706\$	1 627 340\$	2 627 340\$	1 325 634\$	80%

Source : Services financiers SFL

Tableau : Finance et Investissement